## Escale et habitat – Ethic Etapes « Val de Loire »

# Conditions générales de réservation et de vente du 27/11/2024

Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre Escale et habitat – Ethic Etapes "Val de Loire" et les bénéficiaires des prestations (réservation de séjour, location de salle ou toute autre prestation).

Escale et habitat est une association à but non lucratif, dont le siège social est situé 37, rue Pierre et Marie Curie à 41000 BLOIS, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n°410181038 et l'Education nationale sous le n° 041-99/02.

Notre établissement vous propose un concept basé sur la convivialité, les échanges et la pluralité des prestations, en accueillant un public varié.

Pour bénéficier des prestations de l'Ethic Etapes "Val de Loire", tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. La réservation d'un séjour par le versement d'un acompte implique l'acceptation des conditions générales et particulières de réservation et de ventes telles qu'énoncées ci-après.

# **Article 1 : Conditions d'application**

communiquées au plus tard avec l'envoi de l'accord de réservation et de la demande d'acompte.

Selon l'objet de votre réservation (réservation de séjour ou location de salle), des conditions particulières de vente visibles aux pages 2 et 3 viennent s'ajouter aux présentes conditions générales.

#### **Article 2 : Tarifs**

Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en euros et toute taxe comprise.

Les tarifs des prestations sont fixés annuellement et publiés dans les différentes brochures et supports de communication de l'Ethic

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes pour l'année en cours et pour la durée de cette réservation. Ils ne peuvent faire objet de modifications qu'en cas de force majeure. Cependant, les réservations pour l'année n+1 pourront faire l'objet d'un ajustement du contrat de réservation au moment de l'établissement de nouveaux tarifs.

## **Article 3 : Conditions de réservation**

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit.

Dès la réception de cette demande par Escale et Habitat-Ethic Etapes, un dossier de réservation est ouvert et un accord de réservation avec demande d'acompte est adressé.

Un séjour, une location de salle ou toute autre prestation n'est considéré comme définitivement confirmé qu'au versement du premier acompte et à la réception du contrat signé portant la mention "bon pour accord".

Le non versement de l'acompte à l'expiration de la date limite de paiement indiquée sur le contrat annule la réservation qui est de nouveau offerte à la vente.

## **Article 4 : Facturation et Règlement**

Les factures doivent être payées dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

Le non-respect des délais de règlement entraînera le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ définie par le code du commerce et de frais d'agios de 3 fois le taux de l'intérêt de retard en vigueur.

#### **Article 5 : Réclamation**

Les présentes conditions générales de réservation et de vente sont Au cas où l'acheteur contesterait l'absence ou la mauvaise qualité d'une prestation contractuellement prévue, il doit en informer, par écrit, la direction de l'Ethic Etape et cela pendant l'exécution de la prestation.

> En cas de désaccord sur la réponse apportée par le service réservations, le client particulier peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sous la référence UNAT Centre Val de Loire sur le site www.mtv.travel.

#### **Article 6 : Assurances**

Escale et Habitat et Ethic Etapes ont souscrit auprès des assurances Mutuelle du Mans, un contrat garantissant leur Responsabilité Civile dans le cadre de leur activité sous le n°113 931 620.

Les adhérents peuvent souscrire pour leur propre compte une assurance complémentaire couvrant certains risques particuliers.

## **Article 7 : Juridiction compétente**

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de ce contrat sont de la compétence des tribunaux de Blois.

### Article 8 : RGPD

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 26 avril 2016), les informations demandées au client (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, email et coordonnées bancaires) sont nécessaires et obligatoires pour que la réservation puisse être traitée. Ces données peuvent être utilisées à des fins statistiques et de connaissance client et sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant, qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à la direction de à l'adresse: l'établissement, par mail mn.chalumeau@escalehabitat-blois.fr

Conformément à la réglementation européenne des protections de données personnelles, vous disposez du droit de faire une réclamation sur le site internet de la CNIL.

# Conditions particulières de VENTE DE SEJOURS GROUPES du 27/11/2024

## Article 1 : Conditions de réservation

Toute demande de réservation doit être confirmée par mail. Dès la réception de cette demande par Escale et Habitat- Ethic Etapes « Val de Loire », un dossier de réservation est ouvert et un devis avec demande d'acompte est adressé.

Une réservation de séjour n'est considérée comme définitivement confirmée qu'au versement du premier acompte et à réception du contrat signé portant la mention « bon pour accord ». Le non versement de l'acompte à l'expiration de la date limite de paiement indiquée sur le contrat annule la réservation qui est de nouveau offerte à la vente.

#### **Article 2 : Prestations**

Les chambres vont de 1 à 6 lits, avec lavabo, douche et WC dans chaque chambre. Les draps sont fournis et les lits faits à l'arrivée. Le linge de toilette n'est pas fourni. Sur le contenu précis des autres prestations (chambres et repas), se reporter au devis établi.

Ethic Etapes ne peut garantir le regroupement de chambres au même étage pour un même groupe. Le conducteur de bus n'est pas obligatoirement logé à un étage différent du groupe qu'il accompagne.

#### Article 3 : Tarifs et taxe de séjour

Les tarifs des prestations sont fixés annuellement et publiés dans les différentes brochures et supports de communication d'Ethic Etapes. Au prix de votre séjour s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la communauté d'agglomération, pour toute personne majeure.

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes pour l'année en cours et pour la durée de cette réservation. Ils ne peuvent faire objet de modifications qu'en cas de force majeure. Cependant, les réservations pour l'année n+1 pourront faire l'objet d'un ajustement du contrat de réservation au moment de l'établissement de nouveaux tarifs.

#### Article 4 : Acomptes du séjour

Le montant du premier acompte demandé est de 40% du montant total des prestations réservées, suivi d'un deuxième acompte de 40%

30 jours avant la date prévue de la prestation.

Pour les séjours réservés moins de deux mois avant la date d'arrivée le montant de l'acompte demandé est de 80%.

#### Article 5 : Modification de la prestation du séjour

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord écrit exprès de la part d'Ethic Etapes.

# Article 6 : Annulation partielle du séjour

La fiche « composition de groupe » transmise un mois avant l'arrivée engage le client sur les informations inscrites. Pour toute information erronée ou non transmise par ce biais, l'établissement Ethic Etapes ne peut être tenu responsable.

Tout changement d'effectif doit être communiqué à Ethic Etapes et confirmé par écrit 30 jours au plus tard avant la date de la prestation. Il est accepté sans versement de dédit, une réduction de 1 personne pour 20 personnes payantes et ce pour des raisons valables. Au-delà de cette tolérance, l'ensemble de la prestation sera facturé (hébergement + repas).

# Article 7 : Annulation totale du séjour

# Le premier acompte versé sera conservé et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

• Annulation de la part du client :

Toute annulation de réservation doit être communiquée par mail, la date de réception d'annulation déterminera le montant des frais d'annulation selon les conditions ci-après :

#### Frais d'annulation

ENTRE 89J ET	ENTRE 29J ET	ENTRE 15J ET JJ
30J	16J	
40%	80%	100%
acompte conservé	acomptes conservés	prestation totale facturée

## Annulation de la part d'Ethic Etapes « Val de Loire » :

En cas d'annulation de la part d'Escale et Habitat-Ethic Etapes, un remboursement de la totalité de l'acompte versé sera effectué ainsi qu'une indemnisation au moins égale à la pénalité que le client aurait payé si celui-ci avait annulé lui-même.

En cas de crise sanitaire prolongée, nous intégrons à nos CGV un remboursement total de l'acompte d'un séjour annulé, si ce dernier est annulé pour des raisons administratives (décisions nationales, départementales, préfectorales...).

## **Article 8 : Boissons et Nourriture**

L'introduction de boissons et de nourriture est interdite dans l'enceinte du Centre. Toute demande particulière devra faire l'objet d'un écrit et d'un accord de la part de la direction.

Les groupes doivent se munir de glacières pour le transport des repas froid à l'extérieur de la structure. Ethic Etapes ne peut être tenu pour responsable de problèmes d'hygiène liés au non-respect des conditions de transport.

Ethic Etapes ne peut être tenu pour responsable en cas de nonrespect de régimes alimentaires particuliers, non communiqués jusqu'à 8 jours en amont de votre arrivée.

#### Article 9 : Horaires et arrivée tardive

L'arrivée à Ethic Etapes doit obligatoirement être prévue avant 19h00, sauf en cas d'accord préalable écrit.

En cas d'arrivée tardive ou en dehors des heures de service, le repas chaud en self-service ne pourra être maintenu pour un effectif inférieur à 20 personnes et sera remplacé par des plateaux repas.

En cas d'annulation du repas, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées par lui mais non consommées du fait de ce retard.

#### Article 10 : Clefs et dégâts

Toute clef manquante au jour du départ sera facturée 8 euros.

La détérioration ou casse de matériel constatée jusqu'à 8 jours après la date du séjour pourra faire l'objet d'une facturation.

Ethic Etapes ne peut être tenu pour responsable des vols, pertes ou dégradation subies par les bagages et le matériel des résidents, ni par des dégâts causés par des clients.

#### **Article 11 : Facturation et Règlement**

Escale et Habitat-Ethic Etapes accepte le règlement des factures par virement bancaire, carte bancaire, chèque à l'ordre de « Ethic Etapes Val de Loire », espèces et chèques ANCV. Escale et Habitat-Ethic Etapes ne prend à sa charge ni les frais de change ni les frais de virement.

Les factures doivent être payées dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

Le non-respect des délais de règlement entraînera le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ définie par le code du commerce et de frais d'agios de 3 fois le taux de l'intérêt de retard en vigueur.

#### Article 12 : Cas de force majeure / Délogement

L'hébergement se fera en priorité à Ethic Etapes "Val de Loire" 37, rue Pierre et Marie Curie à BLOIS 41000.

En cas de force majeure définie par le code civil (article 1218), l'Escale Habitat-Ethic Etapes préviendra le client par écrit de l'annulation de la prestation et remboursera l'acompte versé sans indemnité supplémentaire.

Il se réserve la possibilité de faire héberger un groupe ou certains membres de celui-ci dans une autre structure d'hébergement sans modification tarifaire, Ethic Etapes s'engageant à prendre à sa charge toute augmentation de prix liée à ce relogement.

#### Article 13 : Cession de contrat

L'acheteur pourra céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui à la condition d'en informer, par lettre recommandée, Ethic Etapes au minimum 8 jours avant le début du séjour.

# Conditions particulières de **LOCATION DE SALLES** du 27/11/2024

## **Article 1 : Conditions de réservation**

Toute demande de réservation doit être confirmée par mail. Dès la réception de cette demande par Escale et Habitat-Ethic Etapes, un dossier de réservation est ouvert et un devis avec demande d'acompte est adressé.

Une location de salle n'est considérée comme <u>définitivement</u> confirmée qu'au versement de l'acompte et à <u>réception du</u> contrat signé portant la mention « bon pour accord ». Le non versement de l'acompte à l'expiration de la date limite de paiement indiquée sur le contrat, annule la réservation qui est de nouveau offerte à la vente.

## **Article 2 : Nature des prestations**

Les salles sont réservées aux réunions à caractère privé et non commercial. Les réunions publiques avec convocation par voie d'affichage ou de presse sont soumises à accord préalable ou convention de partenariat.

Les activités de prosélytismes sont exclues. L'utilisation des espaces loués ne doit en aucun cas être contraire à l'ordre public. Le thème de la manifestation doit être strictement respecté sous réserve de rupture du contrat de location. Il est formellement interdit de sous-louer les salles de réunion à un tiers.

Escale et Habitat se réserve le droit de modifier une réservation de salle en fournissant une salle équivalente.

#### Article 3 : Confirmation de réservation

Pour tout devis établi, le montant de l'acompte demandé à la signature est de 40% du montant total des prestations. Le solde de la réservation sera à régler sur facture.

#### **Article 4 : Durée et horaires de la location**

Une mise en place spécifique de la salle peut être réalisée par le client mais ce dernier s'engage à restituer la salle dans sa disposition initiale.

Les horaires de location de salle indiqués à la réservation prévoient un temps d'installation, de réalisation de la prestation et de rangement de la salle. La prise de possession et la libération de l'espace loué devra intervenir dans le créneau horaire convenu.

#### Article 5: Modification de réservation

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord exprès de la part de Ethic Etapes.

# **Article 6 : Annulation**

#### • Annulation de la part du client :

Toute annulation de réservation doit être communiquée par mail, la date de réception d'annulation déterminera le montant des frais d'annulation, selon les conditions ci-après :

#### Frais d'annulation

JUSQU'A 30J AVANT JJ	ENTRE 29J ET 2J	ENTRE J-1 ET JJ
Aucuns frais	40%	100%
acompte remboursé	acompte conservé	prestation totale facturée

#### • Annulation de la part d'Escale Habitat-Ethic Etapes :

En cas d'annulation de la part d'Escale Habitat-Ethic Etapes ou de cas de force majeure définie par le code civil (article 1218), un remboursement de la totalité de l'acompte versé sera effectué sans indemnité supplémentaire.

En cas de crise sanitaire prolongée, nous intégrons à nos CGV un remboursement total de l'acompte d'un séjour annulé, si ce dernier est annulé pour des raisons administratives (décisions nationales, départementales, préfectorales...).

#### Article 7 : Sécurité et matériel

L'organisateur s'engage à respecter la jauge de la salle et laisser les issues de secours libres de tout passage. Le non-respect de ces conditions entrainera l'annulation immédiate de la prestation.

Il est expressément demandé à l'utilisateur de restituer la salle dans l'état de rangement où il l'a trouvé à son arrivée et de signaler tout dysfonctionnement du matériel ou mobilier mis à disposition.

La détérioration ou casse de matériel constatée jusqu'à 8 jours après la date de la manifestation pourra faire l'objet d'une facturation.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol/perte d'objets personnels lors de la location de salle.

#### **Article 8 : Boissons et Nourriture**

L'introduction de boissons et de nourriture est interdite dans l'enceinte du Centre. Toute demande particulière devra faire l'objet d'un écrit et d'un accord de la part de la direction.

#### Article 9 : Commande de repas

Tout changement d'effectif prévu en restauration doit être communiqué à Escale et Habitat-Ethic Etapes « Val de Loire » et confirmé par écrit au plus tard 8 jours avant la date de la prestation. Il est accepté sans versement de dédit, une réduction de 1 personne pour 10 personnes payantes. Au-delà de cette tolérance, les repas commandés mais non consommés seront facturés, y compris les éventuelles autres prestations (accueil café...).

Ethic Etapes "Val de Loire" ne peut être tenu pour responsable en cas de non-respect de régimes alimentaires particuliers, non communiqués jusqu'à 8 jours en amont de votre arrivée.

## **Article 10 : Facturation et Règlement**

Escale et Habitat-Ethic Etapes « Val de Loire » accepte le règlement des factures par virement bancaire, carte bancaire, chèque à l'ordre de « Escale et Habitat Blois » et espèces. Escale et Habitat-Ethic Etapes « Val de Loire » ne prend à sa charge ni les frais de change ni les frais de virement.

Les factures doivent être payées dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

Le non-respect des délais de règlement entraînera le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ définie par le code du commerce et de frais d'agios de 3 fois le taux de l'intérêt de retard en vigueur.

#### Article 11 : Cession de contrat

L'acheteur pourra céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui à la condition d'en informer, par lettre recommandée, Ethic Etapes "Val de Loire" au minimum 8 jours avant le début de la prestation.